



Procès-verbal n°11

Séance extraordinaire du jeudi 26 avril 2018 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbaux des séances extraordinaires des 22 février et 15 mars 2018
3. Nomination d'un membre de la commission d'urbanisme en remplacement d'Anouar Dammene-Debih, démissionnaire
4. Nomination d'un membre de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération en remplacement d'Anouar Dammene-Debih, démissionnaire
5. Nomination d'un membre de la commission PAL en remplacement d'Anouar Dammene-Debih, démissionnaire
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le dépôt d'une initiative communale auprès du Grand Conseil pour fixer au 31 octobre la date limite pour la prise de décision ayant un impact prévisible et substantiel sur les finances communales de l'année suivante
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant un plan de promotion des transports publics pour les jeunes en étude
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la réorganisation du personnel communal
9. Réponse du Conseil communal aux questions du conseiller général Bruno Gomes (PSLT) concernant la vente du CIS, du 12 mars 2018
10. Motion de l'Entente de La Tène demandant l'étude de la fusion des commissions de police du feu et de salubrité publique, du 28 mars 2018
11. Interpellations et questions
12. Lettres et pétitions
13. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
14. Divers

Le président Jan Homberger (GCD-PDC) ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général, aux membres du Conseil communal, à la presse ici présente et au public.

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, **le président** passe directement au point 1.

1. Appel

En l'absence de Lionel Rieder (GCD-PLRT), Daniel Jolidon (GCD-PLRT) le remplace en tant que secrétaire.

Le secrétaire Daniel Jolidon (GCD-PLRT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 36 membres suivants :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| 1. Albert Patrick (GCD-PLRT) | 19. Lauper Theresia (ELT) |
| 2. Amez-Droz Jérôme (GCD-PLRT) | 20. Luthi Michel (ELT) |
| 3. Bajrami Belul (PSLT) | 21. Maire Pierre Olivier (ELT) |
| 4. Bhimjee Soorekha Julia (PSLT) | 22. Marie-Thérèse Philippe (GCD-PLRT) |
| 5. Brönnimann Erich (ELT) | 23. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 6. Burgdorfer Claude (GCD-PLRT) | 24. Montini Michel (GCD-PLRT) |
| 7. Carneiro Costa Manuel (GCD-PLRT) | 25. Muster Michel (PSLT) |
| 8. Caron Eric (PSLT) | 26. Pecoraro Elia (GCD-PLRT) |
| 9. Chassot Nadia (ELT) | 27. Penaloza Sabine (ELT) |
| 10. Dolder Christophe (GCD-PDC) | 28. Pires Gomes Fernando (ELT) |
| 11. Ducraux Armand (ELT) | 29. Planas Michel (ELT) |
| 12. Fridez Alain (GCD-PLRT) | 30. Rieder Emmanuel (GCD-PLRT) |
| 13. Gerbex Jean-Charles (GCD-PLRT) | 31. Ros Jean-Paul (PSLT) |
| 14. Glardon Philippe (PSLT) | 32. Röthlisberger Jean Dominique (GCD-PLRT) |
| 15. Gomes Bruno (PSLT) | 33. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 16. Gligorov Ivan (PSLT) | 34. Ted Smith (GCD-PLRT) |
| 17. Homberger Jan (GCD-PDC) | 35. Suter Laurent (GCD-PDC) |
| 18. Jolidon Daniel (GCD-PLRT) | 36. Vaucher Pascal (ELT) |

Excusé(e)s :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------|
| 1. Geijo José Luis (GCD-PLRT) | 3. Rieder Lionel (GCD-PLRT) |
| 2. Pascal Perret (GCD-PLRT) | 4. Ryser Frédéric (GCD-PLRT) |

Absent(e)s : ---

1 siège est vacant (PSLT).

Par conséquent, **la majorité est fixée à 19.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Yannick Butin (GCD-PLRT), président
Martin Eugster (ELT), vice-président
Maurice Binggeli (PSLT), secrétaire
Heinz Hoffmann (GCD-PLRT), vice-secrétaire
Daniel Rotsch (PSLT), membre

2. Procès-verbaux des séances extraordinaires des 22 février et 15 mars 2018

Le procès-verbal de la séance du 22 février 2018, sous-réserve des deux modifications apportées ci-dessous, est adopté à l'unanimité.

Pascal Vaucher (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, concernant le procès-verbal numéro 8, à la page 12, il doit certainement s'agir de Bruno Gomes pour le PSLT et non pas de Fernando Pires Gomes. »

Pierre-Olivier Maire (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans la liste de l'appel, le secrétaire était Monsieur Lionel Rieder et pas Monsieur Daniel Jolidon. »

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre de la commission d'urbanisme en remplacement d'Anouar Dammene-Debih, démissionnaire

Est élu tacitement : **Philippe Glardon** (PSLT)

- Applaudissements -

4. Nomination d'un membre de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération en remplacement d'Anouar Dammene-Debih, démissionnaire

Est élu tacitement : **Julia Soorekha Bhimjee** (PSLT)

- Applaudissements -

5. Nomination d'un membre de la commission ad hoc PAL en remplacement d'Anouar Dammene-Debih, démissionnaire

Est élu tacitement : **Philippe Glardon** (PSLT)

- Applaudissements -

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le dépôt d'une initiative communale auprès du Grand Conseil pour fixer au 31 octobre la date limite pour la prise de décision ayant un impact prévisible et substantiel sur les finances communales de l'année suivante

Le président donne la parole au Conseil communal.

Yanick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il vous est présenté ici un rapport qui est déjà passé au Conseil général au mois de septembre. Je voulais juste faire une brève introduction. Il s'agit là, à 90%, du même rapport qui a été fait au mois de septembre, sauf qu'il inclut maintenant tous les amendements qui avaient été proposés et les commentaires qui avaient été faits pendant la séance et une nouvelle version vous est proposée ici. Mais le fonds reste le même, c'est la forme qui a changé un peu. »

Le président donne la parole aux commissions concernées.

Belul Bajrami (PSLT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission financière s'est réunie le 17 avril, lors de sa séance régulière, pour revoir les différents points de l'ordre du jour du Conseil général de ce soir, dont le Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le dépôt d'une initiative communale auprès du Grand Conseil pour fixer au 31 octobre la date limite pour la prise de décision ayant un impact prévisible et substantiel sur les finances communales de l'année suivante. Le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents. »

Michel Planas (ELT), au nom de la commission réglementaire : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, seul point à l'ordre du jour concernant la commission réglementaire, celle-ci a donné son préavis par voie de circulation. 4 membres sur 5 ont répondu et vous recommandent d'accepter cette initiative. »

Le président donne à présent la parole aux groupes.

Michel Muster (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation de groupe, le parti socialiste de La Tène a étudié de manière approfondie le rapport du Conseil communal concernant le dépôt d'une initiative communale auprès du Grand Conseil pour fixer au 31 octobre la date limite pour la prise de décision ayant un impact prévisible et substantiel sur les finances communales de l'année suivante.

La pertinence de la démarche est sans équivoque. La LFinEC contraint les communes d'établir leur budget annuel équilibré. Or, pour atteindre cet objectif, notre commune doit impérativement connaître les reports de charges entre Canton et communes assez tôt de manière à pouvoir faire les choix nécessaires pour que le budget soit équilibré.

Pour rappel, le 60% des dépenses prévues dans un budget communal est défini par l'Etat et les syndicats auxquels notre commune a adhéré. Le dépôt de cette initiative auprès du Grand Conseil a pour mérite de montrer l'incohérence entre la pratique et la loi sur les finances LFinEC. L'espoir d'un changement radical dans le fonctionnement de l'Etat est donc souhaitable.

« Gouverner c'est prévoir ». Je cite l'homme politique et journaliste français Emile de Girardin. Pour prévoir, il faut savoir. Il faut être en possession d'un maximum de données et à temps. Le parti socialiste soutient la démarche et accepte le rapport du Conseil communal, ainsi que l'arrêté qui nous est soumis, qui au minimum sauront faire réfléchir les autorités cantonales. Persuadés qu'une initiative communale aura plus d'impact si elle est lancée par plusieurs communes, nous invitons le Conseil communal à lui-même inviter et suggérer à d'autres communes d'en faire de même. Merci. »

Michel Planas (ELT) au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce projet de dépôt d'initiative a déjà été discuté lors du Conseil général de septembre 2017. Remanié et tenant compte des observations proposées, ce nouveau texte a rencontré le soutien unanime du groupe de l'Entente de La Tène. »

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT) au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR-PDC soutient également unanimement le texte qui est proposé. Il a été discuté lors de la séance de groupe de mardi dernier, le groupe PLR-PDC félicite les autorités pour la nouvelle copie qui est présentée et pour avoir intégré les éléments qui ont été proposés, et soutient également la proposition du parti socialiste qui recommande de la diffuser, sachant que l'union fait la force, auprès de l'Association des communes neuchâteloises et auprès des autres communes, à voir, en fonction de l'envie des autorités. Voilà notre recommandation. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à la majorité, contre une voix.

Le président procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, le président clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci pour votre soutien par rapport à cette démarche et nous diffuserons largement aux autres communes et à l'ACN cet arrêté pour qu'il y ait un soutien commun. »

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant un plan de promotion des transports publics pour les jeunes en étude

Le président donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il s'agit là d'un rapport qui va faire changer le fonctionnement actuel. La politique de mobilité est une politique globale qu'il faut intégrer. Cette politique de mobilité comprend celle pour la formation, celle pour le travail, mais aussi celle pour les loisirs. Si l'on entend dans certaines statistiques, 40% des kilomètres parcourus pour les déplacements privés sont des déplacements pour les loisirs. C'est une partie importante de la mobilité en général. Quel est le contexte actuel ? Aujourd'hui, nous avons une subvention que nous offrons aux enfants qui sont en scolarité obligatoire et qui habitent à plus d'un kilomètre de l'école, ceci pour financer une partie du montant de l'abonnement pour se rendre à l'école.

La procédure administrative est complexe, comme il vous l'a été décrit dans le rapport. Par contre, nous avons une offre au sein de la commune en transports publics très développée. Nous avons deux lignes de bus électrifiées qui ont une cadence entre 10 et 20 minutes et puis nous avons fusionné deux lignes de CarPostal qui permettent aujourd'hui de réunir toutes les écoles au sein du centre scolaire du Bas-Lac, qui est le centre scolaire dans lequel les enfants se déplacent majoritairement.

Il y a un large catalogue de loisirs sur toute la région du Littoral, ce n'est pas uniquement sur la commune de La Tène que l'on peut trouver tous types de loisirs et d'activités pour les enfants, mais majoritairement sur l'ensemble du Littoral, Neuchâtel et même les communes voisines. Nous avons un programme de législature qui est orienté vers la jeunesse, vers la mobilité douce et le rapport qui vous est proposé ici marie les deux pour arriver à une solution qui va dans le sens du programme de législature qui vous a été présenté l'année dernière.

Enfin, la situation actuelle est de rendre accessibles les transports publics à toutes les familles et de diminuer les barrières financières que peuvent subir certaines familles par rapport à l'utilisation des transports publics. La situation envisagée est, dans un premier temps, la simplification administrative. L'idée, c'est de fournir un bon d'achat pour ces abonnements et d'éviter les aller-retours tripartites entre la commune, les écoles et les parents qui sont lourds par rapport au mécanisme mis en place aujourd'hui.

La solution envisagée, comme je l'ai dit à l'introduction, est de changer de paradigme et de passer d'une méthode de subventionnement à une politique de promotion des transports publics pour les jeunes, jusqu'à leur vie active. Je parle jusqu'à leur vie active, parce que le projet qui vous est présenté ici est une première étape vers un projet plus global. Nous avons voulu faire une première étape pour voir d'ici à deux, trois ans comment ça évolue, quelles sont les demandes des familles, et puis, faire évoluer ce subventionnement vers une solution qui est encore plus adaptée, pour l'étendre vers une politique de promotion complète qui est présentée dans ce rapport.

Nous avons choisi l'âge de 18 ans pour aller au-delà de ce qui est fait aujourd'hui, au-delà de la scolarité obligatoire, parce que c'est à ce moment-là que les coûts pour les familles commencent à intervenir. La scolarité post-obligatoire coûte plus cher aux parents, donc on a voulu aller au-delà et subventionner ces abonnements qui sont presque inévitables pour aller sur Neuchâtel majoritairement. Les places de stationnement sont rares en Ville de Neuchâtel, mais aussi dans notre commune. Donc les déplacements en transports publics aident à réduire ou du moins ne pas encombrer les places de stationnement. Et puis, comme je l'ai dit avant, les transports électriques sont aussi un geste écologique par rapport à la production locale dans les communes.

Le fait de promouvoir les transports publics va faire que la demande va augmenter, ce qui va favoriser le développement futur de ces transports en commun. Favoriser, dans le sens où d'éventuelles cadences pourront être augmentées sur certaines lignes ou d'éventuelles dessertes pourraient répondre à des besoins futurs que la commune pourrait avoir.

Les résultats à Neuchâtel qui a conduit cette politique de promotion déjà depuis 2014 démontre que, sur les 3 ans de statistiques, la vente des abonnements de plus de 2 zones a presque doublé, par rapport à 2014 à 2017 pour la population ciblée par cette promotion et de 50% des jeunes de 15 ans, selon un sondage effectué. La demande qui vous est faite aujourd'hui est de simplifier la procédure administrative et d'augmenter à 18 ans l'âge. L'idée est de faire un état de situation d'ici à deux-trois ans pour voir l'évolution.

Cette demande va dans le sens des différents programmes politiques des partis. Au niveau du PLR, cela permet de garantir la sécurité et développer la mobilité et les transports publics, et au niveau du parti socialiste, cela permet de favoriser les déplacements professionnels, touristiques ou de courte distance en mobilité douce. Je n'ai pas pu trouver le programme de l'Entente et donc pas pu voir si cela correspondait. Par rapport à ces deux partis, le projet qui vous est proposé ici, va dans le sens des programmes politiques. Voilà, je vous remercie de votre attention. »

Le président donne la parole aux commissions concernées.

Belul Bajrami (PSLT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission financière s'est réunie le 17 avril lors de sa séance régulière pour revoir les différents points de l'ordre du jour du Conseil général de ce soir, dont le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant un plan de promotion des transports publics pour les jeunes en étude. La commission soutient un montant de subvention à 50%. Le rapport est accepté à la majorité des membres présents, 6 pour et 1 contre. »

Ted Smith (GCD-PLRT), au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Monsieur le président Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 16 avril, la commission EDD a discuté du rapport concernant la subvention des transports publics pour les jeunes en étude.

Même s'il s'agit d'une demande de crédit relativement modeste, le rapport a suscité passablement de discussions car il traite de l'environnement, de la mobilité, de la jeunesse, des familles et des finances. Votre commission s'est concentrée sur l'aspect de l'environnement et de la mobilité des jeunes, laissant les autres sujets aux groupes et à la commission financière.

Pour les jeunes adultes, posséder une voiture n'est plus un but en soi. Ils utilisent Uber pour se déplacer, partagent un taxi après une soirée arrosée, et si l'employeur offre l'AG, c'est le pied. Les habitudes se développent dès le jeune âge. C'est pourquoi la promotion des transports publics auprès de tous les enfants faisant des études obligatoires et post-obligatoires fait beaucoup de sens. Transformer le budget communal de subvention d'abonnements d'écoliers dans le cycle 1 à 3 en un fonds de promotion des transports publics pour les jeunes jusqu'à 18 ans est donc une excellente idée.

La commission EDD propose d'étendre encore d'avantage le nombre de bénéficiaires potentiels en permettant à tous les parents d'acheter un abonnement Onde Verte 2 zones pour leurs enfants, non seulement pour ceux qui habitent à plus d'un kilomètre de l'école. Nous considérons que les déplacements vers des activités sportives ou culturelles sont tout aussi importants dans la vie des jeunes, et le bus et le train s'y prêtent très bien. C'est pour ça que la commission EDD propose d'amender l'arrêté en supprimant l'article premier, alinéa 2, qui dit « la distance entre le domicile du jeune en étude et son école doit être au minimum d'un (1) kilomètre. »

Je m'excuse de ne pas avoir déposé cet amendement par écrit. Donc, certains l'apprennent ce soir, je suis désolé. Cet amendement ainsi que l'arrêté modifié ont été acceptés à l'unanimité des commissaires. Nous invitons les membres du Conseil général à en faire de même. »

Le président donne la parole au groupe

Philippe Marie-Thérèse (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, nous remercions le Conseil communal pour l'excellent rapport qui nous a permis une réflexion constructive lors de notre séance de préparation du mardi 24 avril. Il est important que la mobilité douce et l'écologie soient favorisées par des actions concrètes et ciblées.

Le rapport proposé s'engage à permettre une amélioration de la mobilité au sein de la commune mais aussi de la région sur plusieurs points. Cela permet de favoriser :

- une amélioration de la circulation des jeunes par l'utilisation des transports publics,
- une diminution du risque d'accidents de véhicules privés de types scooters ou vélos qui sont connus au niveau des statistiques pour présenter des taux d'accidentologie très élevés,
- une stimulation de ce public-cible à utiliser les structures de transports publics dans leurs futures vies professionnelles et extraprofessionnelles.

Les amendements déposés sont dans un sens justifiés, car l'inégalité de traitement en lien avec le « dernier kilomètre » n'est pas à retenir si l'on souhaite promouvoir l'usage de transports publics lors d'activités scolaires et extra-scolaires. Cet amendement va générer certainement un surcoût. Mais à y réfléchir, un seul simple accident de la circulation ayant pu être évité par année, ne représente-t-il pas une économie financière de plus de 20'000 francs pour la collectivité ? Le groupe PLR-PDC se prononce favorablement à l'amendement proposé et soutient à l'unanimité l'acceptation de ce rapport. Je vous remercie. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation de mardi dernier, l'Entente de La Tène a étudié le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la première étape d'un plan de promotion des transports publics pour les jeunes en étude. Au vu du rapport, la procédure actuelle d'octroi d'une subvention pour l'achat d'un abonnement Onde Verte s'avère administrativement très lourde. L'Entente de La Tène approuve évidemment les efforts du Conseil communal pour optimiser les tâches administratives.

La promotion de la mobilité douce et des transports publics font également partie des préoccupations de l'Entente de La Tène. Le projet du Conseil communal qui nous est soumis ce soir vise à promouvoir les transports publics, tout en simplifiant la procédure administrative. Pour ce faire, les formalités de demande de subventions sont remplacées par l'octroi automatique d'un bon de transport équivalent à 50% des prix d'un abonnement Onde Verte 2 zones.

Comme bien souvent le diable se cache dans les détails, actuellement, un ménage à faible revenu peut obtenir un subventionnement de 90% de l'abonnement des transports publics, contre seulement 50% avec le nouveau projet du Conseil communal. Nous avons donc la désagréable impression que c'est

en partie les ménages à faibles revenus qui financent la promotion des transports publics par la commune. Nous avons demandé si d'autres institutions pouvaient se substituer à la commune ou si celle-ci prévoyait un autre mécanisme pour permettre de venir en aide aux familles concernées. Nous n'avons pas obtenu de réponse satisfaisante à ce jour.

Pour permettre au Conseil communal de trouver une solution et ainsi éviter de promouvoir les transports publics au détriment des familles à faibles revenus, la majorité des membres de l'Entente de La Tène refusera l'entrée en matière. »

Jean-Paul Ros (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous passons effectivement d'un système de soutien pour les nécessiteux à une mesure active et dynamique dont le centre est la mobilité douce. Plus de critères cumulés qui engendrent un système administratif conséquent, et un nouveau système fondé sur un critère et un seul, si l'amendement dont on parle est accepté, à savoir la formation.

L'effet actuel est assez modéré sur le nombre de bénéficiaires déjà, mais aussi s'agissant de la distance parcourue, puisqu'avec le nouveau système on aura 6 à 7 fois plus de bénéficiaires selon les tableaux que vous nous avez fournis. Dont, les bénéficiaires qui iront de La Tène jusqu'au CPLN, jusqu'au lycée, jusqu'à la HES, jusqu'à l'entreprise du patron où ils sont apprentis. Et puis, il y a ce qu'a relevé à juste titre Monsieur Vaucher, l'abandon du système actuel qui engendrera une perte pour quelques ménages, puisque tous ceux qui touchent entre 51% et 90%, ne toucheront plus que 50%.

Alors, à notre connaissance, tous les frais d'acquisition du travail et de la formation peuvent être couverts par le guichet social, à condition que ce soient des familles qui répondent au niveau du revenu minimum vital de fourniture de prestation sociale. Ce serait effectivement quelque chose à vérifier. Mais ces familles, en tout état de cause, voyant leur enfant avancer en âge, et donc ne plus percevoir en tant que bénéficiaire cette prestation, seront rapidement gagnantes, puisqu'avec le nouveau système elles recevront ce type de soutien beaucoup plus longtemps.

Cela ne vaut donc pas la peine de jeter le bébé avec l'eau du bain ce soir, comme le propose la majorité de l'Entente, mais peut-être qu'il faudrait penser à un réajustement dans quelques temps. Ce n'est pas un cadeau luxueux parce qu'il ne faut pas oublier que les bénéficiaires paieront encore la moitié du prix de l'abonnement Onde Verte, ce qui représente 250 francs. Donc on sort de l'assistanat cité à un véritable système libéral d'encouragement. On sort du concept de prestations sociales pour mettre une petite pierre modeste, mais ciblée sur deux points principaux du redressement de notre Canton : la mobilité et la formation.

Et il y a un effet kiss-cool. En soutenant de cette manière les personnes en formation on amènera plus de voyageurs dans les TN, plus de ventes d'abonnements Onde Verte, un petit peu moins de déficit puisqu'il y a un problème structurel en raison du nombre insuffisant de voyageurs. Or, qui est-ce qui éponge les déficits ? Les collectivités publiques. Donc, cette petite partie de l'argent investie dans la mobilité et dans la formation, on va vraisemblablement la retrouver sous forme d'économies dans le compte de charges.

Le parti socialiste soutient pleinement ce projet et va présenter quelques amendements, dont deux d'entre eux visent à ce que la petite pierre à cet édifice, passe du format de gravier à celui de joli petit caillou. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée par 26 voix, contre 7 et deux abstentions.

L'entrée en matière étant acceptée, le président donne la parole au PSLT pour la présentation de ses amendements.

Jean-Paul Ros (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il y a trois amendements un petit peu plus techniques et formels, ce sont les trois premiers, et deux amendements un petit peu plus de fonds, ce sont les deux derniers.

Le premier amendement consiste à remplacer « les jeunes en études » par « les personnes en formation ». Je vous explique pourquoi. Jeunes en étude, cela n'existe pas comme dénomination. J'ai cherché, en tout cas je n'ai jamais vu ça dans la loi cantonale. Par contre, les lois cantonales et les règlements cantonaux parlent d'élèves jusqu'au secondaire supérieur, et en ce qui concerne les hautes écoles, les apprentis, on parle de personnes en formation. Donc, au lieu de mettre jeunes en étude, simplement mettre un terme qui me paraît juridiquement un peu plus juste.

Le deuxième amendement vise à remplacer la première phrase de l'alinéa 3 de l'article premier par : « Le bénéficiaire doit avoir son domicile légal sur territoire communal. » Je vous explique. Le petit Mathieu a deux parents divorcés. Maman habite la commune de La Tène, Papa habite au Landeron. Les deux parents ont l'autorité parentale conjointe, mais seule la maman a la garde. Le papa a un droit de visite élargi. Si on lit l'article tel qu'il est rédigé, le petit Mathieu n'a pas droit à son Rail Check pour la bonne raison que son papa n'habite pas la commune et le texte dit : « tous les responsables légaux ». Il y en a un des deux qui n'habite pas, pas de Rail Check. C'est tout bêtement injuste parce que le petit Mathieu, il a un domicile qui est celui de sa maman, il va à l'école à La Tène et cette discrimination n'est pas acceptable. D'ailleurs, le Code civil, à son article 25, fixe le domicile : « L'enfant sous autorité parentale partage le domicile de ses père et mère. En l'absence de domicile commun des père et mère, c'est notre cas, c'est le domicile de celui de ses parents qui détient la garde. » On sait qu'il y a des parents qui peuvent avoir les deux la garde, à ce moment-là, subsidiairement le domicile est déterminé par le lieu de sa résidence et le lieu de sa résidence est le lieu où il passe le plus de temps. Donc la loi a déjà réglé la chose, il suffit de dire donc le domicile du bénéficiaire et on résout tous les problèmes de discrimination.

Le troisième amendement consiste à remplacer l'article 2 par : « Les bénéficiaires ou leur représentants légaux reçoivent un bon de réduction Rail Check avant l'achat de l'abonnement. » Déjà, l'enfant a beaucoup de définitions légales, même un majeur peut être enfant, parce qu'il est l'enfant de ses parents, aussi au niveau de la loi, donc le terme n'est pas très heureux. Et puis, si un de nos amendements est accepté, ou si le stade numéro 2 du projet du Conseil communal arrive, on ne donnera pas seulement cette subvention à des enfants, mais aussi à des majeurs. Donc, il est beaucoup plus simple de parler de bénéficiaires et de représentants légaux. Je dis représentants légaux, parce que responsables légaux, ça n'existe pas. Ce n'est pas une notion qui existe. Le représentant légal, c'est celui qui a un contact avec l'autorité publique si l'enfant est mineur. Il a ce contact de par la loi ou de par une décision juridique, d'où cet amendement.

Ça c'est pour les amendements de forme, maintenant il y a deux amendements de fonds.

Le premier est de remplacer « 6 à 17 ans » par « 6 à 20 ans ». Si on fait quelque chose de juste, autant faire le faire juste encore mieux. On dépense des fortunes pour des ponts, pour des routes, pour des tuyaux qui nous coûtent annuellement cher dans le compte de fonctionnement. On a tout à fait raison, c'est très bien. Pour une fois, on peut redistribuer l'argent du contribuable, petit caillou, pas grand, pour pousser les gens à avoir plus de facilité pour se former. Alors, vous me direz, 250 francs, quand on a 19 ans ce n'est pas grand-chose, mais c'est quand même quelque chose. Et puis, cela permet peut-être, avec d'autres mesures proposées par le Canton et il y en a qui sont à l'étude par le Grand Conseil de faire que cette convergence permettra, on l'espère, à plus de gens de se former. Parce que le mal de notre Canton, c'est une insuffisance de formation. C'est ça dont souffre beaucoup notre Canton. Donc, soyons un petit peu plus généreux.

Et puis, on a proposé le même alinéa que la commission EDD, donc on le retire parce que c'est évidemment l'idée de la commission, à savoir, retirer ce critère du kilomètre. Je vous remercie. »

Le président annonce une interruption de séance de 10 minutes. A la reprise des débats, la parole est accordée au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je voulais juste apporter une petite précision par rapport au deuxième amendement proposé par le parti socialiste qui est de remplacer la première phrase de l'article 1, alinéa 3 par : « Le bénéficiaire doit avoir son domicile légal sur le territoire communal. » Je propose de supprimer dans la deuxième phrase le « à défaut » qui n'a pas lieu d'être en fonction de cette première phrase. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** procède à la lecture et au vote des 3 amendements de type formel déposés par le PSLT qui sont acceptés par 32 voix, sans opposition.

Le président procède à lecture et au vote de l'amendement déposé par le PSLT consistant à allonger la durée de la subvention à 20 ans, au lieu de 17 qui est accepté par 30 voix, sans opposition.

Enfin, **le président** procède à la lecture et au vote de l'amendement déposé par la commission EDD consistant à la suppression de l'alinéa 2 de l'article 1 qui est accepté par 31 voix, sans opposition.

Le président procède à la lecture de l'arrêté amendé, article par article. Le président clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 31 voix contre 4.

Le président donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je tiens à vous remercier pour votre soutien à la promotion des transports publics et d'avoir même été au-delà de ce qui vous avait été proposé par le Conseil communal. »

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la réorganisation du personnel communal

Le président donne la parole au Conseil communal.

Yanick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le rapport qui vous est soumis ce soir vous présente le cheminement suivi pour arriver à la nouvelle organisation du personnel communal. Certains voient cette nouvelle structure formée de services et de secteurs comme ambitieuse. Elle l'est, en effet. Mais elle permet surtout de répondre à des besoins que la commune a aujourd'hui.

Besoin en matière de nombre de subordonnés par responsable. Trop de personnes à gérer devient ingérable. Responsabiliser le personnel, le répartir en secteurs et le rendre autonome, a permis de revenir à une situation gérable.

Besoin en temps pour le Conseil communal afin d'envisager l'avenir. La création des conseils administratif et technique permet de traiter 90% des affaires courantes en libérant ainsi du temps au Conseil communal pour préparer des projets d'avenir pour notre commune et réaliser son programme de législature.

Besoin en nouveaux métiers. Depuis la création de La Tène, certaines tâches ont évolué et d'autres se sont créées. Quelques secteurs sont donc apparus pour pouvoir affecter du personnel dédié à ses tâches et de nouveau le responsabiliser dans la réalisation de celles-ci.

Tout cela avec l'objectif atteint de conserver ou diminuer la masse salariale globale et d'optimiser au mieux les EPT. Comparer ce nombre d'EPT avec les autres communes d'autres cantons est difficile par le fait que la répartition des tâches Canton-communes n'est pas identique. Par contre, concernant les autres communes neuchâteloises similaires à la nôtre, nous sommes dans le même ordre de grandeur. Nous pouvons aussi remarquer que le nombre d'EPT communal n'a pas évolué depuis la fusion en 2009, variant entre 24 et 25 chaque année.

Le Conseil communal est persuadé que cette nouvelle structure est adéquate pour remplir les tâches d'une commune avec efficacité et avec un personnel motivé. Merci. »

Le président donne la parole aux groupes.

Michel Muster (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le parti socialiste se réjouit de la démarche entreprise par le Conseil communal et l'administration. Nous saluons le fait que ce processus ait été réalisé avec la participation de chacune et chacun des collaborateurs.

Nous saluons les délégations de compétences consenties afin que les responsabilités ne reposent plus sur deux personnes, mais soient assumées par les chefs de services. Nous sommes persuadés que le Conseil Communal y gagnera avec une administration encore plus efficace. Le PSLT prend acte du présent rapport avec satisfaction. Merci. »

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR-PDC a discuté de ce rapport mardi soir et souhaite remercier le Conseil communal pour ce rapport qui fournit de précieuses informations sur les travaux qu'il a mené. Il a trouvé les travaux intéressants, une belle démarche. Il s'est effectivement interrogé sur les questions de benchmarking entre les communes. Il y a bien entendu la difficulté de comparaison, sachant que les structures sont différentes entre les communes.

Le groupe PLR s'est arrêté un peu sur l'organigramme qu'il a trouvé difficilement compréhensible, avec des répartitions de chefs à plusieurs niveaux. Un élément qui aurait pu être amélioré dans la présentation, mais ce n'est qu'une question de visibilité, le fonds était en ordre pour nous.

On a eu une réflexion aussi qui pourrait débaucher sur de nouveaux travaux du Conseil communal, les suggestions sont parfois bonnes à prendre ; réfléchir sur les outils qui sont à disposition aussi de l'administration dans son fonctionnement. Beaucoup ont livré des témoignages sur l'utilisation d'outils type OneNote par exemple qui permet de se simplifier la vie dans le fonctionnement et, à terme, faire des économies d'échelle. Et qui dit économies d'échelle dit économie de personnel, sans licencier personne. Ce n'est pas du tout l'objet de notre groupe, mais avec des départs à la retraite qui permettent

de réduire la masse salariale, qui nous permettrait peut-être de lancer des cailloux encore plus loin et de faire de beaux ricochets sur d'autres dossiers. Merci. »

L'assemblée prend acte du rapport à l'unanimité.

9. Réponse du Conseil communal aux questions du conseiller général Bruno Gomes (PSLT) concernant la vente du CIS, du 12 mars 2018

Le président procède à la lecture des questions avant de donner la parole au Conseil communal.

1. Quand avez-vous vendu le CIS ?
2. A quelle société vous avez vendu et quels sont les critères appliqués à la vente à telle société ?
3. Ayant fixé le prix de vente : 500'000, combien avez-vous vendu le CIS ?
4. Le droit de superficie (DDP) 30 à 50 ans le montant annuel de la rente a été fixé à 50'000 francs ?
5. Combien d'années (DDP) avez-vous signé avec l'acheteur ?
6. Combien de temps le droit de superficie est prévu dans le contrat et combien de montant par année la commune va recevoir comme droit de superficie ?
7. Quelle clause de contrat protégé la commune en cas de faillite de la société ?
8. Que prévoit le contrat pour le dommage et intérêt en cas de faillite ?

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal souhaite aujourd'hui répondre aux questions posées, mais en respectant les dispositions prévues par la loi sur les communes, la protection des données (plan fédéral), et la convention intercantonale sur la protection des données et la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel.

En effet, si des réponses à certaines questions peuvent être communiquées sans aucune difficulté car déjà publiques, communiquées dans des rapports du Conseil communal, en séance du Conseil général, peut-être dans les médias, l'éventuelle communication d'autres réponses nécessite une analyse préalable sur le fait de savoir si le Conseil communal peut ou non répondre.

Questions auxquelles il peut être répondu ce soir :

1. Le CIS a été vendu avec effet au 1er janvier 2017 (source : séance de Conseil général)
2. CIS Marin SA (source registre foncier)

Questions auxquelles il ne sera pas répondu ce soir :

Toutes les autres questions, à savoir les questions 3 à 8.

Pourquoi ? En premier lieu, indépendamment de toutes considérations en lien avec la protection des données, il est remarqué que la commission financière, dans laquelle siégeait Bruno Gomes, a été dûment informée des cautèles, marge de manœuvre, dans laquelle s'est inscrite la vente du CIS. Ceci a notamment été le cas lors de la séance du 24 janvier 2017 où Bruno Gomes, alors membre de la commission, était présent et où, à titre de commissaire, a obtenu certaines informations qu'il ne devait pas diffuser en dehors du cercle de la commission.

Il sied de rappeler la teneur de l'article 114 du règlement général de commune qui prévoit que les membres des commissions sont tenus-es de garder secrets les faits qui doivent le rester en raison de leur nature et dont ils ou elles ont eu connaissance dans l'exercice de leur mandat. Or, dans leurs énoncés, certaines questions contiennent des éléments ou informations qui n'ont été communiqués qu'en séance de commission financière.

Ensuite, il convient de rappeler que la loi sur les communes (art. 18) et le règlement général de commune (art. 26) interdisent à un membre du Conseil général d'assister à une discussion du Conseil général, de prendre part à une délibération ou à un vote portant sur un objet pour lequel il a un intérêt particulier ou qui le concerne directement. Ce genre de situation est appelé incompatibilité relative.

Or, il convient de remarquer que les questions sont posées par une personne, Bruno Gomes, qui, en sus d'être membre de la commission financière lors de la période de vente du CIS, était également, à titre privé et en dehors de tout mandat politique, l'un des repreneurs intéressés au rachat du CIS, qu'il avait fait une offre, qu'il avait été rencontré par notre régisseur et moi. Après étude, son offre avait finalement été écartée au profit de celle de CIS Marin SA.

A ce titre, le Conseil communal estime que les conditions du cas d'incompatibilité relative cité avant sont clairement présentes et que Bruno Gomes ne pourrait ou ne devrait tout simplement pas poser ses questions en plénum du Conseil général, et le Conseil communal ne souhaite pas y répondre.

L'on pourrait alors imaginer que les questions soient posées par un autre conseiller général, n'ayant aucun intérêt personnel, donc ne se trouvant pas dans un cas d'incompatibilité relative. Il se poserait alors la question de savoir si le Conseil communal devrait répondre ou non. Après analyse, le Conseil communal estime que non, ceci pour les raisons suivantes :

Tout d'abord pour des raisons de protection des données. Certaines informations qui sont demandées concernent tout autant la société CIS Marin SA que la commune de La Tène. Ces informations sont d'ordre personnel, par exemple, le prix de vente, durée du contrat, etc. et la commune ne peut seule décider de les divulguer sans l'accord préalable de CIS Marin SA

Ensuite les dispositions sur la transparence des activités étatiques et des communes empêchent également de répondre : la vente d'un bien du patrimoine financier d'une commune appartient au droit privé et n'entre pas dans la définition de l'accomplissement d'une tâche publique. En ce sens, il n'existe aucun droit, au nom de la transparence des activités étatiques, à pouvoir accéder aux informations contenues dans le contrat de vente, lequel n'est pas considéré comme un document public et accessible.

Pour ces motifs, il ne sera pas répondu aux questions 3 à 8. Nous imaginons bien entendu que Bruno Gomes ne sera pas satisfait pas notre réponse, ou plutôt par l'absence de réponse du Conseil communal. Merci. »

Bruno Gomes (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'aimerais avoir une réponse écrite. Je voulais aller plus loin pour voir un peu comment ça se passe, je dois vérifier les articles qu'il a dit. Au niveau de la protection des données, j'aimerais savoir quel article appliquer à quelle procédure et comme ça ce sera plus clair. Parce qu'ici, l'intérêt public qui a été vendu et on n'a pas de réponse. Donc j'aimerais savoir quel est le règlement qui est appliqué, pour savoir qu'il y a la protection des données. »

10. Motion de l'Entente de La Tène demandant l'étude de la fusion des commissions de police du feu et de salubrité publique, du 28 mars 2018

Le président donne directement la parole aux motionnaires.

Armand Ducraux (ELT) au nom du l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, cette motion a pour objet l'étude du rapprochement des commissions du feu et de salubrité en une seule entité. Le contexte étant posé dans le texte qui vous a été soumis, je ne voulais pas trop m'attarder sur ce point.

Nous constatons que nous avons deux commissions distinctes, qui procèdent à des visites chez les privés. Ces inspections sont réalisées pour des raisons d'impartialité par deux commissaires du feu auxquels s'ajoute un commissaire de la salubrité. Nous pensons que cette manière de faire peut être optimisée, non seulement, la présence de 3 commissaires peut légitimement être ressentie comme envahissante pour nos citoyens, mais nécessite également de nombreuses ressources.

La variante de réunir ces deux commissions en une seule entité permettrait d'offrir les prestations inchangées, avec un effectif de commissaires réduit, mais plus polyvalent. De plus, il en ressortirait très vraisemblablement un gain en efficience dans l'administration. A l'instar de la commune de Saint-Blaise qui semble déjà avoir franchi le pas, nous souhaitons que cette possibilité soit étudiée par notre Conseil communal et vous demandons d'accepter cette motion. »

Le président donne la parole au Conseil communal.

Heinz Hofmann (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal est favorable à cette motion. Nous devons simplement voir la faisabilité sur le plan juridique. »

Le prédisent donne la parole aux groupes.

Philippe Mattmann (PSLT) au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Monsieur, du point de vue pratique, effectivement on fait le même boulot entre la commission du feu et la commission de salubrité publique. Le seul problème est la législation, à savoir ; la commission du feu est gérée par l'ECAP et la commission de salubrité publique par le Conseil communal. »

Michel Montini (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR-PDC est très favorable à la motion qui est proposée par l'Entente. Donc vous voyez que le PLR-PDC ne tient pas rigueur à l'Entente, alors que celle-ci souvent n'est pas du même avis que notre groupe. Nous, on

voit l'intelligence des idées et non pas la personne ou son auteur. Alors nous sommes très favorables pour plusieurs raisons.

Premièrement, parce que de manière très générale, notre Conseil a de la peine à recruter du monde, non seulement au sein de cette assemblée, mais encore plus en commissions et que les commissions du feu et de salubrité publique sont des commissions qui sont très prenantes et chronophages. Donc, on est tout à fait favorable à l'idée de regrouper les forces pour concentrer les besoins qui sont les nôtres.

On s'est demandé d'ailleurs s'il n'était pas utile de voir certaines possibilités de simplifier le travail, de décharger les commissions en question, en mettant peut-être un peu plus à contribution l'administration communale, par exemple, pour certaines tâches administratives, comme celle de la rédaction des procès-verbaux. Je sais que c'est hautement tabou, mais on sait que dans certaines commissions on a parfois une défaillance au niveau du secrétariat, une défaillance qui est un peu récurrente et problématique.

Tout ça pour dire que nous sommes parfaitement du même avis que le parti socialiste et l'Entente. Concernant la question règlementaire, je pense qu'on arrivera à trouver des solutions pratiques, cohérentes et puis il est peut-être bon de solliciter le Service des communes et, en filigrane, on a déjà un membre qui a eu des contacts tout à fait informels. Il semblerait que le Service des communes serait favorable à trouver une solution. Je vous remercie. »

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote de la motion qui est acceptée à l'unanimité.

11. Interpellations et questions

Néant.

12. Lettres et pétitions

Néant.

13. a) Communications du Conseil communal

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, deux informations. Concernant la station vélos en libre-service de la gare BLS, elle sera en principe disponible à la population en début mai, si tout va bien, lundi dans une semaine. Vous avez certainement pu constater que les travaux vont de l'avant, on est content, on a des sponsors. »

Deuxième information : dimanche 6 mai aura lieu la gratifieria qui se fera sur deux lieux, ici au collège de Marin et au collège de Wavre. On aura aussi le plaisir d'avoir l'association du P'tit Four qui nous concoctera quelques petites surprises de son cru ainsi qu'un accordéoniste qui viendra égayer le site du collège de Marin. Donc, le 6 mai 2018, de 11 heures à 14 heures, on vous invite à y participer. Merci. »

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je voulais vous annoncer la fermeture de la route de Wavre pour la pose du dernier revêtement – qui coûte cher – jeudi 24 mai de 8 heures jusqu'au vendredi 25 mai à 8 heures.

Maurice Binggeli (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous connaissez tous la Comul, je l'espère, la Communauté urbaine du Littoral. Vous savez certainement que la Comul attribue un prix de 25'000 francs qu'on appelle le prix Comul à une association sportive ou culturelle pour le soutien de ses activités. Cette année, la commission culture, loisirs et sports de la Comul a attribué ce prix à un nouveau festival qui va se créer à Neuchâtel et qui s'appelle Neuchâtel Art et Festival qui se déroulera le 15 septembre.

Et, dans le cadre de ce festival, on a proposé à l'organisateur une animation dédiée aux jeunes majorants, en référence à la motion PLR, ce que les communes de la Comul ainsi que l'organisateur ont accepté, et il y aura une animation politique pour montrer que les jeunes peuvent faire quelque chose pour le développement de leurs activités. Et on va certainement inviter les jeunes majorants de la commune à participer à ce festival dans le cadre de cette animation. Donc, on a déjà un élément de réponse pour le futur de l'accueil des majorants de La Tène, et ça se fera certainement dans toutes les communes membres de la Comul.

Heinz Hofmann (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, concernant la modération de trafic aux Marais, nous avons eu quelques remarques de la commission de circulation ainsi que de la population, et nous avons fait différents tests. Malgré le fait que les rehaussements, les gendarmes couchés, soient conformes selon les normes 50 km/h, nous trouvons qu'ils sont un peu hauts. Nous allons donc étudier pour adoucir les pentes montantes et descendantes. Merci. »

b) Communications du bureau du Conseil général

Aucune.

12. Divers

La parole n'étant plus demandée, **le président** adresse ses remerciements au Conseil général, au Conseil communal et à l'administration et clôt la séance à 21h22.

- Applaudissements -

La rédactrice du procès-verbal

I. Challandes

Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

J. Homberger

D. Jolidon